

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/07/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 10

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Montargis  
Le : 13/07/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
13/07/2021

L'an 2021, le 9 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE THOU s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LECHAUVE Blandine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/07/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/07/2021.

**Présents** : Mme LECHAUVE Blandine, Maire, M. BOIZEAU Fabien, Mme BORNE Michèle, M. CHEVALLIER Alain, M. DESVAUX Guy, Mme KESSIN Isabelle, Mme LETEUR Sylvie, M. SANTINI Franco, Mme SEVIN Ludivine.

**Absent excusé** : Excusé ayant donné procuration : M. COLSON Jean-Marie à M. DESVAUX Guy

**Absents** :  
Absent : M. LEMAIRE Josselyn

**A été nommé(e) secrétaire** : Madame LETEUR Sylvie

### 2021\_15 – Evolution des prescriptions relatives aux prélèvements et rejets de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire

EDF a déposé une demande de modification de ses installations impactant les prescriptions relatives aux prélèvements et aux rejets du site nucléaire de Belleville-sur-Loire. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce sujet.

Un dossier de près de 600 pages est à la disposition des élus. Il s'agit d'un sujet très technique mais dont chacun peut prendre connaissance du résumé un peu plus accessible. Une enquête publique aura lieu à l'automne.

Les autorisations de rejet sont délivrées par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN). Concernant le site de Belleville-sur-Loire, la dernière autorisation date de 2014. Une dizaine de modifications sont prévues. Elles portent notamment sur les seuils de légionelles avec la mise en place d'un traitement spécifique, un traitement anti tartre, les rejets de cuivre et de zinc (les condenseurs étant en laiton), l'augmentation de la limite de rejet en tritium, etc. . La centrale de Belleville rejoindrait ainsi, semble-t-il, les mêmes niveaux de conformité que les autres sites en aval le long de la Loire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Considérant que les aspects trop techniques de la demande ne permettent pas de se prononcer valablement sur le sujet,

A l'unanimité,

Décide de ne pas donner d'avis sur le dossier présenté par le CNPE de Belleville-sur-Loire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 12/07/2021.

Le Maire,  
Blandine LECHAUVE

